

# De l'emploi des parenthèses au début du XVII<sup>e</sup> siècle : l'exemple de Claude Hopil

Éric TOURRETTE

Université Jean Moulin Lyon 3  
Groupe GADGES  
etourrette@free.fr

Recibido: 10 de noviembre de 2009

Acceptado: 18 de diciembre de 2009

## RÉSUMÉ

L'étude des parenthèses dans un recueil de cantiques de Claude Hopil, *Les Divins Élancements d'amour* (1629), met en évidence un fonctionnement grammatical sensiblement distinct du français moderne : les valeurs pausaes et mélodiques ne sont pas clairement distinguées et les parenthèses ont un fonctionnement très proche des virgules ; les segments isolés par les parenthèses ne sont pas toujours suppressibles ; la gamme des fonctions compatibles avec ce signe est plus large que de nos jours (notamment les vocatifs et les incisives). Au plan stylistique, les parenthèses permettent au poète de plonger le vers dans un « brouïllat » syntaxique et de dire avec emphase la plénitude de l'expérience mystique.

**Mots clés:** punctuation ; parenthèses ; français classique ; stylistique.

## On the use of brackets in the early Seventeenth Century : the case of Claude Hopil

### ABSTRACT

A study on the brackets in *Les Divins Élancements d'amour* (1629), a collection of canticles by Claude Hopil, reveals a grammatical use which does not coincide with modern french : the distinction between rests and melody is confused ; brackets and commas are nearly synonymous ; some words in brackets cannot be deleted ; brackets are used for some unexpected syntactical functions. The brackets have also a stylistic interest : they suggest both the topic of the fog and the fullness of the spiritual enlightenment.

**Key words:** punctuation ; brackets ; classical french ; stylistics.

## Sobre el uso de los paréntesis al inicio del siglo XVII: el caso de Claude Hopil

### RESUMEN

El estudio de los paréntesis en una colección de cánticos de Claude Hopil, *Les Divins Élancements d'amour* (1629), pone en evidencia un funcionamiento gramatical sensiblemente distinto de francés moderno : los valores pausaes y melódicos claramente no son distinguidos y los paréntesis tienen un funcionamiento muy próximo a las comas ; los segmentos aislados por los paréntesis no son siempre

suprimibles ; la gama de las funciones compatibles con este signo es más ancha que en nuestros días (particularmente los vocativos y los incisos). En el plano estilístico, los paréntesis le permiten al poeta sumergir el verso en un "brouïllat" sintáctico y decir con énfasis la plenitud de la experiencia mística

**Palabras clave:** puntuación ; paréntesis ; francés clásico ; estilística.

## 1. Introduction.

*Les Divins Élancements d'amour* de Claude Hopil (2001) illustrent à la perfection le goût des poètes baroques pour les « prières ardentes où la méditation se teinte parfois de volupté » (Landry et Morlin, 1993 : 7-8). Il s'agit, pour l'essentiel, d'une rêverie exaltée, quasi mystique, mais aussi quelque peu ludique, sur le mystère de la Trinité, que résume l'insoluble équation « 1 = 3 » : ce que la foi admet passionnément et sans réserves, l'entendement ne peut le comprendre. L'éditeur moderne du volume, François Bouchet, reprend le texte de l'édition originale (Paris, Sébastien Huré, 1629). Il préserve scrupuleusement l'orthographe et la ponctuation originales, jusque dans leurs incohérences manifestes, à quelques menues exceptions près (Hopil, 2001 : 35) : il « [fait] le choix des lettres *j* et *v* au lieu des lettres *i* et *u* toutes les fois que l'orthographe moderne [peut] le justifier », et il systématise la distinction logographique entre « a » et « à », « ou » et « où ». Pour le reste, il offre une reproduction fiable du texte authentique, ce qui fait du volume un outil de travail exploitable. Il est vrai qu'une seule œuvre ne saurait prétendre au titre d'indicateur des pratiques autoriales et éditoriales du début du XVII<sup>e</sup> siècle en matière de graphie : passer de l'individu à la collectivité, ce serait de toute évidence extrapoler. L'examen des préférences singulières d'un poète demande donc nécessairement à être complété par d'autres études particulières.

Or, le lecteur moderne ne peut qu'être frappé, en parcourant l'ouvrage, par un singulier emploi des parenthèses. Quantitativement, elles sont d'une fréquence surprenante au regard des normes modernes : dans les cent cantiques qui forment l'essentiel du volume<sup>1</sup>, on n'en relève pas moins de 252 occurrences, soit une moyenne de 2,5 par poème<sup>2</sup>. Il semble donc difficile, pour cet auteur au moins, de suivre Catach (1996 : 9) quand elle explique que « la ponctuation des siècles classiques était beaucoup plus sobre que la nôtre » : c'est plutôt l'impression d'une prolifération qui se dégage du volume. Arrivé *et al.* (1986 : 542) notent, ainsi, que « l'emploi [des parenthèses] était plus fréquent dans la langue classique », et selon Drillon (1991 : 29) : « si l'on consulte une édition du XVII<sup>e</sup> siècle, l'on peut

<sup>1</sup> Dans les références, on reprend la convention commode qu'adopte François Bouchet (Hopil, 2001 : 33) : « Les chiffres romains indiquent le cantique, les chiffres arabes la strophe. »

<sup>2</sup> Pour ne pas fausser l'interprétation stylistique, on écarte ici les deux autres pièces intégrées au volume, qui offriraient quelques occurrences supplémentaires : la lettre dédicatoire initiale et le poème final sur « la vie admirable de Sainte Catherine de Sienne » relèvent en effet d'une tout autre inspiration.

constater que la ponctuation y est assez largement distribuée »<sup>3</sup>. Mais plusieurs critères doivent être pris en compte, qui peuvent peser lourdement sur le recours aux signes de ponctuation et expliquer, pour partie, cette surenchère graphique : chronologiques (ancienneté du recueil), génériques (forme versifiée), génétiques (version imprimée et non manuscrite), stylistiques (ton fiévreux de la méditation religieuse)... Qualitativement, l'utilisation qui est faite des parenthèses, dans bien des cas, ne coïncide pas avec l'usage actuel, ni – par voie de conséquence – avec les descriptions que donnent les grammaires de cet humble signe de ponctuation. Une brève étude des parenthèses dans ce recueil peut donc espérer un double profit : pour la grammaire, éclairer autant que faire se peut un état synchronique déterminé des usages graphiques, ce qui serait d'autant plus utile que la principale étude sur le sujet (Pétillon-Boucheron, 2002) se cantonne exclusivement au français moderne, hormis pour l'étude du métadiscours grammatical sur la ponctuation ; pour la stylistique, suggérer *in fine* quelques pistes d'interprétation des choix spécifiques du poète. Sur une telle question, un problème d'ordre terminologique se pose immédiatement ; le mot *parenthèses* possède en effet deux acceptions grammaticales, liées par métonymie : les « signes proprement dits » et les « mots encadrés par ces signes ». Pour éviter les confusions, on réservera ici l'appellation de *parenthèses* à la première acception et celle de *segments parenthétiques* à la seconde<sup>4</sup>.

## 2. Signe mélodique ou pausal ?

Damourette et Pichon<sup>5</sup> (1911-1940 : § 161) se font une idée très large du rôle sémantique de la mélodie : expression de l'affectivité, distinction entre les modalités, signalement de l'ironie, etc. Ils considèrent, surtout, que les ressources de l'écrit sont considérablement plus pauvres que celles de l'oral : « c'est [la mélodie] qui assure à la langue parlée sa prééminence sur notre imparfaite langue écrite ». On voit que cette « prééminence » est grammaticalement traitée comme un présupposé (Ducrot, 1991), c'est-à-dire comme un acquis d'évidence, sur lequel ne porte pas directement la discussion. Damourette et Pichon (§ 169) établissent par ailleurs une distinction de degré entre trois formes de pauses, plus ou moins accusées : les « pauses finales des phrases, ou grandes pauses », les « petites pauses ou pausules » et les « très petites pauses (pausettes) ». De là leur célèbre classement des signes de ponctuation : s'ils admettent au préalable que tous ces signes ont « une valeur à la fois mélodique et pausale » (§ 168), ils n'en considèrent pas moins que chacun privilégie l'une de ces deux « fonctions principales ». Ainsi, parmi les

<sup>3</sup> Drillon eût pu se dispenser d'ajouter : « et peu éloignée des conventions actuelles ». Son propre livre montre tout le contraire.

<sup>4</sup> Les segments parenthétiques correspondent à ce que Pétillon-Boucheron (2002 : 95) appelle le « X-décroché ».

<sup>5</sup> C'est à ces grammairiens que le présent article emprunte l'essentiel de son métalangage.

signes pausaux (§ 169), le point note la pause, la virgule note la pausule, le point-virgule a un statut flottant et intermédiaire ; en revanche, la pausette ne possède pas de notation propre, d'où des ambiguïtés bien connues<sup>6</sup>. Les parenthèses, pour leur part, sont classées parmi les signes mélodiques (§ 170), aux côtés du deux-points, du point d'interrogation, du point d'exclamation, des points de suspension, des guillemets, des crochets et des tirets. Elles ont pour rôle spécifique d'« encadrer les gloses [...] en dehors du courant général de la pensée ». Cette typologie des signes de ponctuation est reprise à peu près telle quelle – à quelques détails près, notamment le traitement assez fluctuant des points de suspension – dans plusieurs grammaires d'usage, par exemple Riegel *et al.* (1994 : 87-97) ou Chevalier *et al.* (1995 : §§ 46-55). Dans d'autres ouvrages, toutefois, la présentation est sensiblement différente : ainsi, Bonnard (1981 : § 63) et Le Goffic (1993 : § 36) font des parenthèses des « signes d'insertion » ou des « marques d'encadrement ».

L'approche de Damourette et Pichon a, par ailleurs, la particularité de subordonner très nettement l'écrit à l'oral, au nom d'une hiérarchie qui constitue, pour nombre de linguistes, une manière de dogme, qui se vérifie empiriquement dans l'utilisation quotidienne du langage, et que confirment, chronologiquement, l'histoire de l'humanité et les modalités d'acquisition de la langue par l'usager. Pour Saussure (1995 : 45) déjà, « langue et écriture sont deux systèmes de signes distincts ; l'unique raison d'être du second est de représenter le premier ». Et pour Jespersen (1992 : 13), « le langage dans son aspect principal est d'abord parlé et entendu et [...] l'écriture n'en est que l'aspect secondaire, infiniment moins important que le premier ». Martinet (1970 : 8) conclut : « Le linguiste fait donc par principe abstraction des faits de graphie. » Mais on sait que cette vision des choses a, plus récemment, subi les foudres des linguistes qui militent pour la pleine reconnaissance d'une dignité intrinsèque de l'écrit. De là l'affrontement de deux camps théoriques, au sujet de la description de la ponctuation : soit on la considère comme une transcription imparfaite de données orales (phonocentrisme), soit on l'étudie en elle-même, sans référence à l'oral (autonomisme). Arrivé *et al.* (1986 : 536) observent ainsi que « les pauses ne se répartissent pas [à l'oral] de la même façon que les signes de ponctuation dans la transcription écrite ». De même, Catach (1996 : 5, 97) identifie dans l'écriture « deux faces différentes, l'une tournée vers l'oralité, l'autre vers le visuel », et en conclut que « l'oral et l'écrit sont [...] deux médias différents, ayant des rapports privilégiés, mais égaux et relativement indépendants ». Pétilion-Boucheron (2002 : 74) « prend le parti des autonomistes », et Anis (2004 : 5) se montre fort réservé à l'égard du « phonocentrisme [...] accusé » des analyses de Damourette et Pichon. Bien qu'il n'ait que dédain pour les linguistes, Drillon (1991 : 88) tient à peu près le même discours : « la ponctuation, dans son essence, est propre au langage écrit ». Ce débat, fondamental, est sans

---

<sup>6</sup> Soit ce vers d'Hopit : « Trouvant en ce trespas sa gloire salutaire » (LV, 11). Si on le lit sans pausette devant « salutaire », l'adjectif est une simple épanathète (hypothèse ici la plus probable) ; si on y intègre une pausette, l'adjectif est le couvercle de l'ayance réceptive « sa gloire ». L'interprétation de *trouver* n'est donc pas la même : soit « découvrir », soit « juger ».

doute loin d'être clos, même si la thèse autonomiste semble de plus en plus consensuelle.

La présentation qu'adoptent Damourette et Pichon est plus nuancée qu'il n'y paraît : outre qu'ils ne tranchent pas radicalement, pour les différents signes, entre la pause et la mélodie, mais admettent simplement un statut dominant, ils sont sensibles à l'évolution des pratiques et rappellent par exemple que « les deux points ont été pendant longtemps un signe pausal » (1911-1940 : § 170). Ce n'est donc pas les contredire que d'observer, en parcourant *Les Divins Éléancements d'amour*, que la distinction entre signes mélodiques et signes pausaux, qu'on la juge ou non adaptée à l'état moderne – que visent explicitement Damourette et Pichon, même s'ils se montrent souvent historiens malgré eux –, se révèle en tout état de cause difficile à maintenir pour le français du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Les parenthèses, à ce stade de l'évolution, ont un statut hésitant : elles sont aptes à noter tantôt une pausule, tantôt une inflexion mélodique particulière. On en fera donc un signe neutre, non marqué, pleinement ouvert aux sollicitations ponctuelles des contextes. L'interprétation est clairement mélodique, donc conforme à l'état moderne, quand le poète écrit : « Qui auroit de bons yeux pour y voir les merveilles / Qu'elle voit en ce lieu ! (si lieu se peut nommer) » (XVII, 18). On peut considérer qu'un poète actuel emploierait ici le même signe de ponctuation, ou bien le tiret double, pour signaler le ton particulier d'un segment présenté comme accessoire.

En revanche, dans de nombreuses autres occurrences, les parenthèses semblent équivaloir à de simples virgules, avec une souplesse étrangère au français moderne. Parler d'un emploi mélodique de la virgule ou d'en emploi pausal des parenthèses est assez arbitraire en soi : cela suppose, anachroniquement, que la distinction est clairement acquise. Il semble plus prudent d'admettre qu'à ce stade de l'histoire de la langue, ce répartitionnaire est encore en voie de fixation. Ainsi, dans la présentation du discours rapporté direct, on observe une alternance à peu près régulière entre la virgule (en cas d'annonce antéposée au segment cité) et les parenthèses (en cas d'incise, intégrée ou postposée au segment cité) : « Je luy dy, Monstrez moy [...] / Tu ne peux qu'admirer le trois fois S. mystere / (Me dit-il) » (III, 4-5) ; « Je luy dis, & comment [...] / Je ne peux (me dit-il) » (XLIX, 8). Il y a, ici, distribution complémentaire entre les signes : une organisation, qui n'a rien d'aléatoire, se manifeste<sup>7</sup>. Le critère utilisé dans le recueil est celui de la position, et non celui de la longueur, que décrit ainsi Catach (1996 : 40) : « L'incise qui annonce<sup>8</sup> le changement du locuteur est, si elle est longue, mise entre parenthèses, sinon, entre virgules ou même sans aucune marque. »

<sup>7</sup> Aussi ne peut-on suivre Drillon (1991 : 15, 30) quand il parle, au sujet du XVII<sup>e</sup> siècle, d'un « état adolescent de la ponctuation » ou de « l'ébauche d'une ponctuation vraie ». Le mirage téléologique est ici évident. Il est plus prudent de considérer que l'histoire de la ponctuation est une suite de maturités successives, différentes les unes des autres, et dont aucune ne l'emporte en droit. Drillon lui-même est d'ailleurs le premier à pester contre les éditions modernes qui ne respectent pas la ponctuation originale : cela suppose de reconnaître à cette dernière une légitimité intrinsèque.

<sup>8</sup> Ce verbe est discutable, si on lui donne son plein sens cataphorique.

C'est, en revanche, une libre concurrence qui se manifeste dans la notation des vocatifs : « Ainsi (mon Dieu) mon esprit n'est tranquille » (XX, 2) vs « Mon Dieu, si vostre honneur (dont l'Univers est l'ombre) » (LXIV, 4). Rien n'explique en effet, dans ce dernier vers, pourquoi « mon Dieu » n'est pas, comme on s'y attendait, entre parenthèses : ni la déférence religieuse (cf. « J'adore vos grandeurs, (mon Dieu, mon Roy, ma Vie) », LXXXVIII, 12), ni le souci d'éviter la répétition du signe dans le même vers (cf. « Silence (mon Esprit) je les voy (ce me semble) », XVII, 18), ni la position au sein du vers (cf. « (Mon cœur) de reveler ce ravissant mistere / Tu n'as pas le pouvoir », XVIII, 8). Il faut donc admettre que le scripteur (poète ou libraire, voire prote<sup>9</sup>) considère les deux signes comme fonctionnellement identiques. La virgule simple est aussi, dans bien des cas, associée aux parenthèses, d'où une ponctuation qui apparaît tautologique au regard des usages modernes : « Adorent, (en voyant la claire Trinité) / L'amoureuse Unité » (II, 8). Il en va de même pour la virgule double, cet autre signe d'encadrement accentuant encore le pléonasm graphique : « Dans un Estre sur l'estre, (où s'aneantit l'homme), / Qui n'est pas sur-divin » (XV, 1). L'impression qui se dégage de ce recueil, et qu'il faudrait vérifier ailleurs, est donc qu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle la virgule et les parenthèses peuvent commuter ou se combiner très librement.

### 3. Un constituant accessoire ?

On sait que conformément à l'étymologie, le mot *parenthèse* signifie souvent, par métaphore, « précision annexe et superfétatoire », ce qui en fait le parasynonyme de *digression*. C'est dire que, pour le sentiment linguistique de l'utilisateur moyen, le segment placé entre parenthèses est perçu comme adventice : sa suppression, semble-t-il, ne mettrait pas en péril la grammaticalité et la signification globales de la phrase<sup>10</sup>. Les grammairiens prennent acte de cette tendance, qui semble se vérifier dans la plupart des cas pour le français moderne : Le Goffic (1993 : § 36) parle d'« un élément syntaxiquement accessoire », et la formule « une importance secondaire » apparaît aussi bien dans Riegel *et al.* (1994 : 95) que dans Chevalier *et al.* (1995 : § 54). La position de Catach (1996 : 72, 74) est plus nuancée, puisqu'elle commence par observer que « les segments notés ne sont pas "nécessaires" à la phrase, qui conserverait sans eux l'essentiel de sa construction grammaticale et sémantique », mais ajoute aussitôt : « ils apportent souvent l'élément le plus lourd et le plus expressif du message ». Les segments parenthétiques auraient donc, selon elle, un double statut : ils seraient syntaxiquement accessoires, mais stylistiquement essentiels. Catach (*ibid.* : 55, 102) considère encore que la seule forme visuelle des parenthèses suggère déjà le

<sup>9</sup> L'emploi des parenthèses semble toutefois identique dans Hopil (1604), alors que ni l'éditeur, ni même la ville ne sont les mêmes.

<sup>10</sup> Même si, bien entendu, la littérature n'y trouverait pas son compte : tout détail y est essentiel, quelle que soit l'époque considérée.

caractère annexe des segments : on pourrait y voir « des bras qui se ferment, isolant ainsi le segment concerné », ce qui ferait d'elles des « pictogrammes ». Pétilion-Boucheron (2002 : 122, 138) a une position comparable, puisqu'elle refuse de traiter le segment parenthétique en élément secondaire (« nous ne suivons pas l'idée selon laquelle la mise entre parenthèse d'un élément impliquerait sa "secondarisation" »), mais considère que « tout élément décroché est suppressible » (au plan purement syntaxique). On peut s'étonner de la fermeté de cette dernière déclaration, puisque Pétilion-Boucheron elle-même (*ibid.* : 219, 221) donne le contre-exemple, certes marginal, des accords du type « l'expression – et surtout l'orthographe – sont défailtantes », pour lesquels elle est contrainte de conclure que « la suppressibilité syntaxique [...] se trouve très fortement contrariée ». *Les Divins Élancements d'amour* attestent que toutes ces analyses doivent être quelque peu nuancées, sinon pour le français du début du XVII<sup>e</sup> siècle, au moins pour ce volume. On tient compte ici de la seule grammaticalité de la phrase : il est clair que la suppression d'une incise ou d'un vocatif, en brouillant les contours de l'énonciation, rendrait de nombreux vers fort obscurs, mais la syntaxe ne serait pas pour autant menacée. Il est vrai que le test de la suppression, dans la très grande majorité des cas, ne rend pas la phrase inacceptable : on le vérifie aisément sur des exemples du type « Qui crea Ciel & Terre (& le tout d'un neant) » (VII, 7).

Mais quelques occurrences subsistent, où il n'en va pas de même. Hopil écrit ainsi : « Tous les Saints agissant / (Estans reduits à rien) par cet Esprit supresme » (LXXXIX, 10). Le syntagme prépositionnel « par cet Esprit supresme » est complément d'agent du passif « estans reduits », et non écart (Damourette et Pichon, 1911-1940 : § 1131) de « agissant » ; il dépend donc, syntaxiquement, du segment placé entre parenthèses. Si on procède à la suppression, on est alors contraint de comprendre « Tous les Saints agissant par cet Esprit supresme » : ce n'est pas à proprement parler agrammatical, mais il y a là un bouleversement complet du sens de la phrase, et même une altération radicale de la pensée du poète en matière de théologie, voire un soupçon de blasphème (Dieu devient un simple instrument). En revanche, la suppression est grammaticalement impossible dans le vers suivant : « Ce n'est pas bien parler que dire (Estre Divin) » (VIII, 4). Les parenthèses équivalent ici à des guillemets, elles signalent le mécanisme de mention ou d'autonymie<sup>11</sup>. Le syntagme ainsi encadré est l'ayance (Damourette et Pichon, 1911-1940 : § 863) du verbe « dire », et sa suppression produirait un « emploi attendant » (*ibid.* : § 867) bien trop hardi : \*« Ce n'est pas bien parler que dire ». Dans le vers suivant, ce sont même deux compléments essentiels, hiérarchisés entre eux, qui sont placés entre les parenthèses : « Je puis (non ce qu'il est, mais ce qu'il n'est, écrire) » (II, 1). L'infinif « écrire » est conspicience (*ibid.* : § 1055) de « puis », et il a lui-même pour ayance le couple « non ce qu'il est, mais ce qu'il n'est ». La suppression produit donc une double agrammaticalité : \*« je puis »,

<sup>11</sup> Cette « fonction autonymique » est signalée par Catach (1996 : 73). Drillon (1991 : 262) établit aussi un parallèle entre parenthèses et guillemets, mais l'exemple qu'il donne, moderne, est d'un tout autre ordre : le segment citationnel n'est pas intégré à la syntaxe de la phrase encadrante.

\*« je puis écrire »<sup>12</sup>. Il arrive, inversement, qu'un syntagme hors parenthèses soit le complément d'un verbe entre parenthèses : « Je ne sçay que je fay, (Chantez langue Angelique) / Son amoureux Cantique » (X, 7). Si l'on supprime le verbe « chantez », le syntagme « son amoureux Cantique », qui en est l'ayance, n'a plus de fonction identifiable et la phrase sombre dans le chaos. Parfois encore, ce sont les mécanismes d'anaphore pronominale qui imposent le maintien du segment entre parenthèses, parce que la source y figure : « Dictes moy (Cherubins) qui la divinité / Voyez tres-clairement » (I, 3), \*« Dictes moy qui la divinité voyez tres-clairement ». Même chose pour : « Mais ce commencement (qui rend l'ame parfaicte) / La ravit tellement dans l'object precieux » (III, 9). Même dans un contexte élargi, sans la proposition relative le substantif strumental (Damourette et Pichon, 1911-1940 : § 92) « la » reste ininterprétable. On relève, à l'inverse, une occurrence où c'est le pronom relatif qui est isolé par les parenthèses : « On l'appelle broüillas car elle est invisible / A l'ame en ce cachot (où trop claire) elle luit » (XCVI, 3). Sans le « où » entre parenthèses, il n'est plus possible d'intégrer « elle luit » à la phrase : \*« on l'appelle broüillas car elle est invisible à l'ame en ce cachot elle luit ».

Que de telles occurrences soient relativement rares dans le volume n'autorise pas à les balayer d'un revers de main au titre de monstres ponctuels dus à la négligence du scripteur, voire de l'éditeur moderne. Il semble plus prudent d'admettre, soit qu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle les segments parenthétiques n'étaient pas nécessairement perçus comme accessoires ; soit (au minimum) que le placement des signes dans la proposition admettait un certain flou. Il suffirait en effet, dans certains cas, de déplacer légèrement une parenthèse (ouvrante ou fermante) au sein de la proposition pour lever la difficulté : « Tous les Saints agissant / (Estans reduits à rien par cet Esprit supresme) », « Je puis (non ce qu'il est, mais) ce qu'il n'est, écrire », « Je ne sçay que je fay, Chantez (langue Angelique) / Son amoureux Cantique », « Dictes moy (Cherubins) qui la divinité / Voyez tres-clairement », « On l'appelle broüillas car elle est invisible / A l'ame en ce cachot où (trop claire) elle luit ». Mais, outre qu'il y a quelque désinvolture anachronique dans cette façon d'appliquer à un usage ancien des réflexes normatifs modernes, on voit sans peine que toutes les occurrences n'acceptent pas cette manœuvre. Elle peut conduire à des bizarreries : ?« Ce n'est pas bien parler (que dire Estre Divin) ». Et on voit mal comment réduire l'écart dans : « Mais ce commencement (qui rend l'ame parfaicte) / La ravit tellement dans l'object precieux ». C'est pourquoi la première hypothèse, qui est sans doute la plus déroutante, paraît aussi la plus vraisemblable.

---

<sup>12</sup> L'énoncé « je puis écrire » serait à la rigueur possible, par exemple en réponse à une question, ou bien s'il désignait une compétence durable (= « je sais écrire, je peux le faire »). Mais ce n'est évidemment pas le sens du vers. En revanche, « je puis » pourrait difficilement, tel quel, constituer une réponse elliptique (il faudrait « je le puis »).

#### 4. L'intégration des segments.

Quels sont les constituants que peuvent séparer les segments parenthétiques, et quels sont ceux entre lesquels ils ne peuvent s'intégrer ? Sur ce point, force est de constater que l'état du début du XVII<sup>e</sup> siècle, tel du moins qu'il apparaît dans le recueil, coïncide à peu près avec l'état moderne. Les segments peuvent apparaître entre le factif verbal et l'un de ses régimes, même s'il est circonjacent. C'est souvent le cas pour le soubassement (Damourette et Pichon, 1911-1940 : § 860), quand il est formé d'un substantif nominal<sup>13</sup> : « Dieu (grand cercle infini) ne permet à notre ame » (II, 3), « De laquelle mon cœur (son trop indigne amant) / Adore le mystere » (XXVI, 10), « Jesus (pour nous monstret ceste magnificence) / Nous donnera des yeux » (XLV, 6)... Il en va de même pour le pronom relatif : « Au respect de celuy qui (trois en unité) / Regne en l'éternité » (VII, 9), « De l'amour qui (dormant) illumina vos yeux » (XII, 6), « Esbloüissent mon œil qui (foible) ne peut voir » (XXV, 8)... En revanche, en aucun cas l'adminicle (*ibid.* : § 886) n'est ainsi séparé du verbe : « (Frere) tu l'as cognu plus que tu ne pensois » (XXVIII, 8), « Mais (simple) il se revelle à la simple ignorance » (XXXIX, 2), « (Pauvret) je ne puis pas » (LXXIV, 3)... En vertu du caractère agglutinatif (conjoint) du pronom, le poète n'écrit jamais : \*« tu (frere) l'as cognu », \*« il (simple) se revelle », \*« je (pauvret) ne puis pas ». Il faut toutefois se montrer prudent dans l'identification des agrammaticalités, parce que l'absence d'une forme dans un corpus ne prouve évidemment pas son impossibilité dans le système. Un auteur moderne comme Claude Simon a bel et bien recours à de telles tmèses, que le français classique n'eût sans doute pas acceptées. Pétilion-Boucheron (2002 : 183, 203, 233) se montre fort prudente sur ce point : elle observe que « les X-décrochés peuvent parfaitement intervenir dans des positions que l'on pourrait qualifier d'*inattendues* », que « l'on ne peut pas absolument parler d'interdits », et en particulier que « la nature métalinguistique [du X-décroché] lui permet de *forcer* une position hostile ».

Les segments parenthétiques s'intercalent sans difficulté entre le factif verbal et l'ensemble des « compléments directs », à l'exclusion là encore des substantifs strumentaux (personnels) agglutinatifs. Il en va ainsi pour les ayances : « ceste verité belle / (Anges) revelez moy » (VI, 6), « Je ne veux plus avoir (disois je) ame ni veüe » (XVI, 8), « compris tu (vanité) / Ce mystere supresme ? » (XXV, 9)... Le pronom relatif supporte aussi bien la séparation avec le verbe en fonction d'ayance qu'en fonction de soubassement : « Ny des contentemens que (presque bien-heureuse) / Elle reçoit aux Cieux » (LXXIX, 7). Même chose pour les infinitifs, consciences : « Je veux (me hayssant) aymer la verité » (XXX, 4), « si tu veux (tres-chere ame) / Brusler heureusement dans la celeste flamme » (LXXXV, 8). Ou progrédiances : « Venez (ô Cherubins) ce secret reveler » (VIII, 4), « Venez (ô S. Esprit) annoncer à l'amante » (LXII, 11). Même chose encore pour les

<sup>13</sup> Il en irait de même pour un substantif verbal (infinitif), mais le corpus n'en offre pas d'exemple.

complétances (Damourette et Pichon, 1911-1940 : § 868) : « C'est l'excez de mon cœur, de voir (pensans à luy) / Qu'il estoit tousjours Dieu comme il est aujourd'huy » (VII, 10), « Faictes (mon doux Jesus) que j'en sois si malade » (XVII, 6), « Faictes (si vous l'aimez) que la pauvrete meure » (LXXVIII, 7)... Dans ces exemples, la complétance commute avec une ayance (pronominalisation par *le*) ; l'intégration du segment est encore possible quand elle commute avec un écart (pronominalisation par *en*)<sup>14</sup> : « J'ay peur (ô Seraphins) qu'en couvrant ce mystere » (VIII, 5).

Les segments peuvent encore suspendre momentanément les liages syndestiques (attributifs), en séparant le verbe et l'étance : « Mais tout ce temps si long luy sembla (chose estrange !) / L'espace de 3. jours, oyant chanter un Ange » (XCIII, 5). Ou encore l'ayance réceptive et le couvercle : « Qui me rend (sans le voir) si joyeux & content » (XXIX, 8). De même, les écarts<sup>15</sup> acceptent l'insertion des parenthèses. C'est évident, par définition, pour les écarts ambiants : « Dans la simple unité de la Trinité sainte / (Sans temps & sans milieu, sans principe & sans bout) / Je vis un petit tout » (VII, 1), « Vous regnez (Souverain) dans un grand throsne d'or » (VII, 12), « Mais dans son unité (qui rend l'ame si belle) / Un ravissant ternaire à mon cœur se revelle » (XVIII, 5)... Mais ce n'est pas moins vrai pour les écarts circonjacents : « Je dis (en m'escriant) à la cause des causes » (XIII, 9), « Appelez moy (Seigneur) à ces amours trespures » (XVII, 17)... Le segment peut aussi se glisser entre deux compléments successifs, une ayance et un écart (complément d'objet second) : « O Dieu que j'ay de joye, (y pensant je m'embraze) / De ne pouvoir entendre un mystere si hault ! » (II, 9), « Fermez vous donc (mes yeux) à tous objects humains » (LVII, 10), « Dit sans cesse à l'Aigeanu / (Sur le mont de Syon, marchant à la Royale) / Un Cantique nouveau » (LXVIII, 8).

Relevons par ailleurs un cas (isolé) de tmèse de l'auxiliaire et de l'adjectif verbal, dans une forme composée : « Si de l'arbre de vie il eust (sage) mangé » (XCIV, 7). Il y a encore tmèse quand le segment, en association avec un écart, sépare le verbe et son complément coalescent<sup>16</sup> : « Mon Dieu ne fait-il point (luy dis-je) en vous sejour ? » (XCV, 10) Enfin, indépendamment même du nœud verbal, diverses formes de complémentation acceptent les segments parenthétiques. Un substantif nominal peut ainsi être séparé de son épiléprome circonjacent : « Je sentois dans mon ame une amoureuse peine / (Ayant volé si hault, mesme à peine d'haleine) / De ne voir mon object » (III, 3), « Certes je ne vy rien, on ne voit de la cause / (Sans principe & sans bout) / Aucun traict ravissant [...] » (XCII, 6). Même chose pour l'adjectif nominal : « plein encore / (Avant l'estre de tout), de ceste

<sup>14</sup> Damourette et Pichon (1911-1940 : §§ 1257, 1272) réservent en effet l'appellation de complétive écart au type « avoir peur de ce que », et parlent de complétance pour « avoir peur que » ; ils en tirent argument pour distinguer nettement entre complétance et ayance.

<sup>15</sup> Rappelons que Damourette et Pichon (*ibid.* : § 874) appellent ainsi tout diapléprome introduit par une préposition, sans distinguer entre les classiques « compléments d'objet indirect » et « compléments circonstanciels ».

<sup>16</sup> Damourette et Pichon (*ibid.* : § 964) décrivent ainsi les « locutions verbales » formées à l'aide d'un substantif nominal non articulé.

Trinité » (XLVIII, 1). En revanche, on observe par exemple que l'adjectif nominal épanathète<sup>17</sup> n'est jamais séparé du substantif sur lequel il porte : « ceste verité belle / (Anges) revelez moy » (VI, 6), « Le ternaire parfaict (beau nombre illimité) » (XXIII, 5) vs ?« ceste verité (Anges) belle revelez moy », ?« Le ternaire (beau nombre illimité) parfaict ». À plus forte raison, le substantif ne semble pas pouvoir être séparé de son épicaathète, qui fusionne étroitement avec lui<sup>18</sup> : « Dieu ce grand Roy des Roys (tout bon) se communique » (XXVII, 6) vs \*« Dieu ce grand (tout bon) Roy des Roys se communique ». Il en va de même pour un affonctif (adverbe) qui amplecte un terme spécifique : « Et rechauffez mon cœur de votre amour tres-pure / (S. Esprit glorieux) » (IV, 6), « Dans un plaisant desert où la manne (fertile / En gousts de Paradis) heureusement distile » (LIX, 1) vs \*« votre amour tres (S. Esprit glorieux) pure », ?« la manne heureusement (fertile en gousts de Paradis) distile »<sup>19</sup>. Une préposition n'est pas davantage séparée de son régime : « Il regne (souverain) en ses saintes amours » (XXXVIII, 3) vs \*« Il regne en (souverain) ses saintes amours ». Ni un article<sup>20</sup>, du substantif : « Je ne peux (me dit-il) ceste cause premiere » (XLIX, 8) vs \*« Je ne peux ceste (me dit-il) cause premiere ». Les seules contraintes de la versification n'expliquent évidemment pas tout : ces diverses positions seraient difficiles ou impossibles même en prose.

En dépit de ces quelques exclusions, on observe globalement une grande souplesse du tour, moins étendue toutefois que dans l'état moderne, qui semble plus tolérant : quelles que soient la nécessité syntaxique et l'intimité sémantique des liages, partout où deux constituants ne sont pas obligatoirement soudés par l'accentuation (cas, notamment, des pronoms clitics, des prépositions et des articles), un segment entre parenthèses semble pouvoir trouver sa place. Dans leur façon de s'intégrer à la phrase, les segments ont donc un fonctionnement qui ne surprendra pas outre mesure le lecteur moderne ; mais il n'en va nullement de même pour ce qui est de leur constitution interne.

## 5. Le vocatif entre parenthèses.

Dans la plupart des cas, on le devine, les parenthèses fonctionnent comme une marque de l'ambiance, la plus lâche des physes du répartitionnaire d'adjacence

<sup>17</sup> Épithète à droite, circonjacente, par opposition à l'épithète à gauche, coalescente (*ibid.* : §§ 489-490). Pour toutes ces constructions, Pétilion-Boucheron (2002) donne des exemples surprenants, mais exclusivement modernes.

<sup>18</sup> Selon Damourette et Pichon (*ibid.* : § 513), « l'épicaathèse [...] combine le sémième de l'adjectif avec celui du substantif, pour former une nouvelle entité substantielle ». Même analyse chez Guimier (1996 : 15) : « l'épithète antéposée fusionne avec son support nominal ».

<sup>19</sup> La position de « heureusement » est bien entendu libre si on en fait un adverbe de phrase, mais ce n'est pas le sens du vers. Dans ces deux exemples, il y a respectivement un épicaathète et un auxicatarrhème (*ibid.* : §§ 609-610).

<sup>20</sup> Damourette et Pichon (*ibid.* : § 374) appellent article présentatoire le classique « adjectif démonstratif ».

(Damourette et Pichon, 1911-1940 : § 107). Il semble même qu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle, *tout* ce qui est ambiant puisse être placé entre parenthèses, d'où certaines utilisations étrangères à l'usage moderne. C'est notamment le cas pour les vocatifs (ou apostrophes), qui sont par nature hors proposition, que le français moderne signale exclusivement par la virgule, et qui forment une grande partie du corpus : on en relève plus de 80 occurrences, mais une importante part d'incertitude demeure, tant la distinction entre le vocatif et l'épamphithète est parfois confuse. Quelques critères précis facilitent toutefois l'identification. Le vocatif étant par nature allocutif, on prendra en compte les syntagmes consubstantiels (coréférents) à une personne de rang allocutif (P2 et P5) : « Car *vous* estes mon Dieu, (Trinité venerable !) » (I, 11), « Tay *toy* (langue indiscrette) » (XXXVII, 5). C'est aussi le cas quand, en l'absence de substantif strumental, la personne concernée est morphologiquement représentée par l'impératif : « (Pere) *Sanctifiez* ma fragile memoire » (IV, 6), « Silence (ma chere ame) *adore* en defaillance » (XIX, 4). On peut y adjoindre un cas isolé de locutif pluriel (P4), qui associe au locuteur un large ensemble d'allocutaires : « Pensons, pensons à nous (Chrestiens) Dieu nous regarde » (LXXVIII, 10). En revanche, on écartera les personnes purement délocutives (P3 et P6), qu'on interprétera comme épamphithètes ou épamphischètes : « Dieu (simple esprit) n'ayme le deux » (L, 13), « par vostre divin Fils / (Jesus mon Paradis) » (LXIX, 9). Dans l'exemple suivant, la forme « ravit » permet d'affirmer qu'on a affaire à une épamphithète : « Je ne sçay que je dis, je croy que ma pensee / D'avoir veu cet object est encore insensee, / (Object qui me ravit) / Ne vous estonnez pas si sortant de l'extaze » (LI, 2). Avec « ravissez », en revanche, il faudrait identifier un vocatif.

Outre l'impératif, certaines formes sont régulièrement associées aux vocatifs, et lèvent toute ambiguïté, comme le « ô » d'interpellation : « Vous n'estes rien qu'amour (ô grandeur souveraine) » (VI, 10), « Venez (ô S. Esprit) entrez dedans mon ame » (XVII, 8), « Vous n'avez point de nom (ô trine substance) » (XXVII, 2)... Dans le recueil, ce morphème est souvent affecté d'une valeur emphatique et méliorative : il dit volontiers l'admiration du poète pour la divinité. De même, l'adjectif nominal « cher » signale souvent le vocatif : « Quelle conception ! pardonne moy (chere ame) » (LIV, 11), « (Chere ame) il faut mourir d'une mort douce & belle » (LXII, 1), « (Chere ame) c'est Dieu mesme » (LXXI, 1)... Ces deux marques distinctes sont du reste parfaitement compatibles entre elles : « Monstrez moy ce midy qui doit ravir mon ame / (O mon cher gardien) » (XXXIII, 6), « Tirez (ô cher Espoux) mon ame languissante » (LXXVI, 5). Le déterminant personnel de rang locutif singulier (P1) constitue aussi un indice relativement fiable : « (Mon Ange) as-tu point veu celuy que mon cœur ayme ? » (IV, 4), « (Mon cœur) de reveler ce ravissant mystere / Tu n'as pas le pouvoir » (XVIII, 8), « Hé ! que fais-tu (mon ame) ô belle matinee ! » (XXXIX, 1)... Les parenthèses permettent ainsi de distinguer nettement entre le vocatif et d'autres syntagmes *a priori* éligibles, puisqu'ils sont construits avec « mon », mais en l'occurrence affectés à d'autres fonctions : « Sus enflammez mon cœur (mon Seigneur & mon Roy) / Transformez mon esprit en vous (mon exemplaire) » (LXXIII, 9). Toutefois, le déterminant ne constitue pas, à lui seul, un critère décisif, puisque dans l'exemple

suivant, le rang clairement délocutif du syntagme détaché oblige à identifier une épamphischète : « Le grand Dieu de Jacob (mon Rocher immuable) / De toute éternité est mon Dieu secourable » (LXXVIII, 11).

Au plan sémantique se manifestent les deux espèces que distinguent Damourette et Pichon (1911-1940 : § 1021). D'une part, le vocatif proprement dit note simplement « l'appel à l'allocutaire » : « Pren courage (mon cœur) car tu la trouveras » (IV, 8), « (Ange) tirez un peu du sacré tabernacle / Le voile précieux » (VIII, 6), « Tirez, tirez (mon Dieu) de la prison du corps / Cet esprit » (XL, 11)... D'autre part, les « pseudo-vocatifs [...] représentent toujours une qualité que, par l'interpellation même, on attribue à l'allocutaire », d'où l'apparition fréquente d'adjectifs axiologiques : « Si vous n'êtes qu'amour (belle & parfaite essence) » (VI, 9), « Je ne suis pas à moy, (Trinité bien-heureuse) » (XIII, 10), « cessez (beau Soleil de mon ame) » (XXIV, 5)... Mais cette distinction entre une apostrophe purement phatique et une apostrophe prédicative (relevant de la prédication seconde) est parfois délicate à établir avec netteté ; on peut ainsi hésiter pour classer les formes avec « cher », selon le sens (réellement affectif ou purement conventionnel) qu'on donne à l'adjectif ; il en va de même pour certaines épithètes de nature, qui n'ajoutent pas de qualité à la substance, mais en signalent une qui va de soi : « Pour vous (simple unité) je veux mourir au monde » (XXXII, 11).

Il semble parfois, en cas de co-occurrence dans le même vers de deux vocatifs, que la virgule signale le vocatif proprement dit, et les parenthèses le pseudo-vocatif : « Ange, chantez pour moy, chantez (divins Archanges) » (XI, 5), « Chere ame, aymes tu Dieu ? console toy (pauvrette) » (XIX, 2). Mais les choses ne sont pas aussi claires, car l'épicatathète « divins Archanges » relève de l'épithète de nature, et dans le vers suivant ce sont apparemment deux pseudo-vocatifs qui sont associés : « O brillans Cherubins, chantez (enfants d'amour) » (LXXI, 7). Un simple critère de position semble plus fiable : des deux vocatifs que comporte le vers, le premier utilise la virgule, le second les parenthèses. Catach (1996 : 73) explique en effet, au sujet de ces dernières : « on les évite en principe à l'initiale ou à la finale ». D'une manière plus générale, en dehors des redoublements, on observe de nouveau une équivalence entre les deux signes de ponctuation : les parenthèses sont plus fréquentes, mais la virgule est toujours possible. Il convient toutefois d'ajouter que la réticence des parenthèses à ouvrir une phrase graphique n'a rien d'une interdiction ferme, contrairement au français moderne où « il ne peut exister de [...] parenthèse strictement à l'initiale » (Pétillon-Boucheron, 2002 : 184). On relève en effet 8 vers qui s'ouvrent sur des parenthèses, alors même qu'ils commencent une nouvelle strophe et que la strophe précédente s'achève sur un point<sup>21</sup> (.) : « (Frere) tu l'as connu plus que tu ne pensois » (XXVIII, 8), « (Ange) du firmament ne tirez pas le voile » (XXXV, 10), « (Ange) que voyez-vous, eslevez sur tout temps » (LV, 7)... Une résistance partielle des segments parenthétiques à la position initiale est néanmoins confirmée par deux observations : la strophe concernée n'est jamais

<sup>21</sup> On ne tient pas compte ici du point d'interrogation (?), qui offre d'autres exemples, mais qui rend plus floue la notion de phrase graphique.

la première du cantique, et seuls apparaissent en cette position les vocatifs, à l'exclusion de toute autre fonction.

## 6. L'apposition entre parenthèses.

Le syntagme extrait par les parenthèses peut aussi former une « construction détachée » (CD) : Combettes (1998) réunit sous cette appellation les adjectifs en « apposition », les participes ou gérondifs et les « constructions absolues » (type « les mains jointes », non illustré dans *Les Divins Élancements d'amour*). Il rend compte de ce regroupement en utilisant trois critères de reconnaissance : la position libre, la prédication seconde<sup>22</sup>, la nécessaire coréférence du support de la CD avec un constituant « saillant » de la phrase. Si, dans la norme moderne, ce constituant est le plus souvent le soubassement de la phrase (*ibid.* : 15), au moins quand la CD est en position initiale, on sait qu'en français classique l'usage est beaucoup plus souple (Fournier, 1998 : §§ 443-445). Au sein des traditionnelles « appositions », Damourette et Pichon (1911-1940 : §§ 476-477), pour leur part, distinguent entre l'épamphithète (de valence adjectivieuse) et l'épamphischète (de valence substantivieuse).

Les épamphithètes entre parenthèses sont fort nombreuses dans le recueil : on en relève environ 80 occurrences. Parmi elles se classent les adjectifs nominaux, éventuellement assortis de leurs épipléromes : « Ains Soleil du Soleil (confus) je vous adore » (XXI, 1), « La pure vision qui (simple) nous reveille » (XLI, 4), « Dans un plaisant desert où la manne (fertile / En gousts de Paradis) heureusement distile » (LIX, 1)... On y trouve aussi les adjectifs verbaux (participes), qu'ils soient purs (Damourette et Pichon, 1911-1940 : § 1171) : « (Vous ayant bien cherché) / Je dis en mon excez » (XXI, 2), « Que nous nommons l'essence ou la causes premiere / (Parlant humainement) » (XXVII, 4), « Je ne sçay pas pourquoy je pense si souvent / A ce divin ternaire, à ce grand Dieu vivant, / (Mourant quand je n'y pense) » (LXXI, 5)... Ou patientaux : « Et puis je vous diray (dans le ciel esclancé) » (II, 2), « S. Esprit, je vous ayme & (pasmé) vous adore » (IV, 7), « Pour l'homme en ceste Croix, (de son pere invité) » (XII, 12)... En revanche, le gérondif, intégré aux CD par Combettes, constitue selon Damourette et Pichon (*ibid.* : § 804) un affonctif verbal et ne relève donc pas de la même essence logique (§ 82) que les participes ; il ne forme pas une épamphithète mais un auxiamphirrhème (§ 610) : « Ha qu'il est glorieux (en voyant toutes choses) / D'adorer l'infiny de la cause des causes » (LXV, 2). On sait toutefois qu'en français classique les deux formes ne sont pas encore clairement différenciées, la préposition « en » étant souvent absente (Fournier, 1998 : §§ 422-424) : « Si mon ame (y pensant) sans la voir il contente » (X, 7), « De l'amour qui (dormant) illumina vos yeux » (XII, 6). On observe dans

<sup>22</sup> Cf. Noailly (1999 : 124) : « l'information que l'adjectif [en apposition] y apporte n'est pas principale dans le propos ».

ces deux exemples que le support du segment détaché n'est pas consubstantiel (coréférent) au soubassement : il réfère, respectivement, au locuteur et à l'allocutaire. Mais ce cas de figure est relativement rare dans le recueil : cf. « Et je meurs (la voyant) en sainte defaillance » (LXXXVIII, 9). Parfois, les deux formes, avec et sans « en », alternent librement, ce qui atteste leur synonymie en français classique : « Une nuict sur un mont, en veillant & dormant / (Veillant dis-je du cœur, non de l'entendement) » (LXX, 1). Inversement, la proposition relative (explicative), qui est exclue des CD par Combettes parce qu'elle rejette le critère de la libre position (l'antéposition à l'antécédent est impossible), est décrite par Damourette et Pichon (§ 101) comme un convalent adjectif et peut donc s'analyser comme une épamphithète, certes plus contrainte que d'autres : « Redit comme un Echo (qui jamais ne termine) » (V, 11), « Nichant dans son costé (où d'amour je me pasme) » (VI, 5), « De son humanité (qu'en ce verbe elle adore) » (XVII, 10)... C'est ce que confirment aisément les tests de commutation : « Redit comme un Echo (perennel) », « Nichant dans son costé (exquis) »... D'autres types de convalents adjectifs, non propositionnels, se rencontrent : « Beny soit ce grand Dieu qui (d'essence eternelle) / Devant le monde estoit » (LX, 11), « Certes je ne vy rien, on ne voit de la cause / (Sans principe & sans bout) / Aucun traict ravissant » (XCII, 6).

Damourette et Pichon considèrent encore que le substantif nominal non articulé est adjectif et forme une épamphithète<sup>23</sup> : « Dans le cœur de Jesus (beau monde illimité) » (XVII, 10), « Ou bien vostre S. nom est vostre mesme essence, / (Nom terrible & parfait) » (XXVII, 2), « Tourné vers l'Orient (sejour des belles choses) » (XXXIII, 4)... Une confirmation claire de l'adjectivité du substantif non assis est d'ailleurs la possibilité d'une coordination avec un adjectif nominal en ipsivalence : « Et voyant qu'elle n'est que poussiere, & que vent / (Indigne de mourir de la mort souveraine) » (VI, 3). Mais cela ne signifie pas qu'« indigne » soit épamphithète dans cet exemple : on en fera plutôt une dianathète puisque intervient le nœud verbal ; en l'occurrence, les parenthèses incitent à parler de greffon (Damourette et Pichon, 1911-1940 : § 876), par opposition à l'étance « que poussiere, & que vent ». Il convient enfin de réserver un traitement particulier aux épamphithètes qui prennent pour support, non un constituant isolé, mais l'ensemble d'un contenu propositionnel, pour en livrer un commentaire subjectif, exclamatif, dont l'intégration est très souple : « Non, il sera fait Dieu par amour (chose estrange) » (XXII, 4), « Mais tout ce temps si long luy sembla (chose estrange !) / L'espace de 3. jours, oyant chanter un Ange » (XCIII, 5).

L'épamphischète est nettement plus rare : on en relève une quinzaine d'occurrences dans le recueil. Elle est formée d'un substantif nominal affecté d'une « pleine substantivité » (Damourette et Pichon, 1911-1940 : § 382), c'est-à-dire muni d'un article : « Si ce n'estoit que Dieu (la verité premiere) » (XVIII, 3), « Mais un seul Jesus Christ, (la seconde personne) » (XVIII, 11), « Mais ceste

<sup>23</sup> Cf. Combettes (1998 : 28) : « c'est la structure sans déterminant [...] qui peut légitimement être incorporée dans la même série que les adjectifs ».

obscurité ravissante & mystique / (Le jour de nos esprits & la nuit de nos yeux) » (XXXI, 5)... L'épamphischète accepte difficilement d'être épinglée à l'ensemble d'une proposition : ?« Non, il sera fait Dieu par amour (une chose estrange) », ?« Mais tout ce temps si long luy sembla (une chose estrange !) l'espace de 3. jours ». C'est que l'épamphischète opère plutôt une identification qu'une caractérisation, ce qui la rend peu compatible avec une construction foncièrement appréciative.

## 7. L'auxiamphirrhème entre parenthèses.

Damourette et Pichon (1911-1940 : §§ 609-610) distinguent, au sujet de l'affonctif nominal, entre l'auxirrhématose (amplexion d'un factif) et l'épirrhématose (amplexion d'un adjectif ou d'un autre affonctif). Au sein de l'auxirrhématose intervient ensuite le répartitoire d'adjacence (circonjacence, coalescence, ambiance) ; Damourette et Pichon qualifient d'auxiamphirrhèmes les auxirrhèmes ambiants. Conformément au rôle absolument central qu'ils attribuent au nœud verbal dans l'organisation de la phrase, ils considèrent donc que l'opposition essentielle est celle du factif et des autres catégories, parmi les constituants amplexés. Sur ce point, l'écart est important avec la plupart des linguistes actuels, qui estiment qu'il faut avant tout distinguer entre l'adverbe ou l'adverbial qui porte sur un constituant précis, et celui qui porte sur l'ensemble du contenu propositionnel (adverbe de phrase)<sup>24</sup>. Damourette et Pichon ne méconnaissent pas cette dernière possibilité, mais à leurs yeux ce n'est qu'une distinction secondaire, qui intervient au sein de l'auxirrhématose : « l'affonctif auxirrhème peut avoir une extension égale à la proposition » (§ 612).

Dans *Les Divins Élancements d'amour*, l'épirrhématose n'est pas associée aux segments parenthétiques. En revanche, diverses formes d'auxiamphirrhèmes y sont illustrées (une trentaine d'occurrences) ; on a déjà signalé le cas de l'affonctif verbal (gérondif). Aux yeux de Damourette et Pichon, le répartitoire d'amplexion est l'apanage exclusif de l'adverbe (affonctif nominal ou strumental). On voit mal, toutefois, ce qui interdirait d'étendre la notion d'auxiamphirrhème aux affonctiveux que la grammaire traditionnelle considère comme des « compléments circonstanciels adjoints »<sup>25</sup>. On songe en particulier aux syntagmes prépositionnels détachés que Damourette et Pichon décrivent, formellement, comme des écarts ambiants. Ces syntagmes peuvent être construits autour d'un substantif nominal : « Il est cogneu de nous (non tant selon l'essence / Que selon le pouvoir de nostre

<sup>24</sup> Selon Molinier (2009), l'adverbe de phrase accepte la position initiale détachée (« franchement, cet homme est dangereux ») mais refuse l'extraction (\*« c'est franchement que cet homme est dangereux »). Guimier (1996 : 5) oppose, pour sa part, adverbes « endophrastiques » et « exophrastiques ».

<sup>25</sup> On peut aussi en faire une catégorie à part, ce qui suivrait plus exactement la pensée de Damourette et Pichon, mais compliquerait aussi la description, pour un profit minime.

estre amoureux / De la Trin'unité que j'admire en silence) » (III, 7), « En un trois unitez pourrions nous bien cognoistre / (Sur l'estre, temps & lieu ?) » (XXV, 3), « Laquelle faict accroistre (aux rayons du Soleil) / Des estoilles le nombre » (XXXI, 10)... Ou bien autour d'un substantif verbal (infinitif) : « Qu'il est doux (pour aymer l'essence des essences) / Le non-estre hair ! » (IX, 5), « J'ay veu (sans voir mon Dieu) tant de Dieu, tant de vie » (XVI, 11), « De penser que c'est Dieu caché dans un nuage / Qui me rend (sans le voir) si joyeux & content » (XXIX, 8)... Dans ce dernier exemple, le support du procès de « voir » est l'ayance du verbe principal. Il faut encore intégrer à cette série certaines propositions subordonnées : « S'il ne tient qu'à mourir (comme disoit l'Oracle) » (VIII, 6), « Qui auroit de bons yeux pour y voir les merveilles / Qu'elle voit en ce lieu ! (si lieu se peut nommer) » (XVII, 11), « Je les conjuray fort (si leur ravissement / Leur permettoit d'entendre à mon gemissement) / De louer Dieu sans cesse » (LXX, 11)... Il en va de même pour certaines propositions non subordonnées, comme les incidentes qui modalisent le propos sous la forme du commentaire prudent, et qui équivalent à un adverbe d'énonciation<sup>26</sup> : « je les voy (ce me semble) » (XVII, 18), « O qu'est-ce que je voy ! j'en voy trois (ce me semble) » (XXIV, 6). Ou bien les indépendantes à valeur causale : « De ces monts de senteur au mont Lyban retourne / Où ce divin Espoux avec l'ame sejourne / (Car Lyban signifie un pur blanchissement) » (XCVIII, 3). Ou bien encore les adjectifs verbaux possédant un support propre, non intégré à la proposition principale (proposition participiale) : « Et bien que tous les noms soient tout pareils en Dieu / (Ses attributs estant propres à son essence) » (XCIX, 8).

Le caractère affonctiveux de ces diverses constructions est attesté par les commutations possibles : « Il est cogneu de nous (amoureuement) », « S'il ne tient (ainsi) qu'à mourir », « j'en voy trois (apparemment) »<sup>27</sup>... Ou encore par les tests classiques de déplacement (« Laquelle faict accroistre des estoilles le nombre aux rayons du Soleil ») ou de suppression (« Qu'il est doux le non-estre hair ! »). On voit sans peine que c'est avec ce type de construction que l'interprétation qui fait du segment parenthétique un constituant syntaxiquement accessoire est la plus recevable : c'est sans doute moins évident pour le vocatif ou l'incise.

## 8. L'incise entre parenthèses.

À l'inverse d'autres constructions, l'incise, au sens strict du terme, possède des traits distinctifs suffisamment nets pour pouvoir être dénombrée avec exactitude : le

<sup>26</sup> L'adverbe (ou adverbial) d'énonciation est une variété d'adverbe de phrase ; en l'occurrence, on reconnaît un « médiatif », qui concerne « la source de l'information », et plus précisément encore un « distanciatif », qui « [permet] au locuteur de prendre une certaine distance vis-à-vis de ce qu'il dit – il n'en garantit pas l'authenticité parfaite » (Molinier, 2009 : 17).

<sup>27</sup> *Apparemment* accepte la position initiale (« apparemment, j'en vois trois »), contrairement à *ce me semble*, nécessairement anaphorique (\*« ce me semble, j'en vois trois ») ; tous deux refusent l'extraction (\*« c'est apparemment que j'en vois trois », \*« c'est ce me semble que j'en vois trois »).

corpus en offre 23 exemples entre parenthèses<sup>28</sup>. On sait qu'il s'agit d'une proposition indépendante qui attribue un discours rapporté direct à son émetteur. Dans *Les Divins Élancements d'amour*, le verbe de parole employé est presque toujours « dire », le plus vague et le plus neutre de tous, à une exception près, où l'hyponyme décrit plus finement les modalités de l'énonciation : « Qui peut comprendre Dieu (chantoit ceste voix belle) » (XCV, 15). En l'absence de guillemets, l'incise signale ainsi opportunément l'irruption d'un discours autre. Le soubassement suit le factif, qu'il soit formé d'un adminicle : « Cessez (dis-je) [...] » (XXIV, 5), « Je ne peux (me dit-il) [...] » (XLIX, 8), « Quel sera le midy, si l'aurore est si claire / (Disois-je en mon esprit) » (LXII, 10)... Ou d'un substantif nominal : « J'ay dit vous estes Dieux (dit l'Oracle sacré) » (I, 10), « Son estre sur-estant, tres-simple & tres-abstraict / Excelle le parfaict, / (Me disent ces esprits) [...] » (XXXIV, 7), « De grace monstrez moy (dit l'espouse fidelle) » (XXXV, 7)... On relève deux occurrences où l'incise intègre un substantif strummental (pronom démonstratif) qui anaphorise sur le mode résomptif les propos reproduits : « C'est beaucoup (ce dist l'Ange) & trop pour un mortel » (XXVIII, 7), « Nenny (ce dit mon Ange) en ce lieu sont ravis » (LX, 6). Pour ce qui est de la structure grammaticale de l'incise, c'est la seule différence qu'on puisse signaler au regard de l'usage moderne. Ce pronom, coréférent au discours autre, constitue ici l'ayance propre du verbe de parole : ailleurs, cette ayance est directement formée par l'ensemble des propos rapportés. Au plan sémantique, l'incise permet de modaliser un propos en le rattachant aux bruits qui courent, avec la part d'incertitude que cela suppose : « [...] une ame fut ravie / Plusieurs siecles (dit-on) en l'éternel sejour » (XCIII, 5), « Ce jardin est (dit-on) vers l'Orient placé » (XCIV, 7). Inversement, elle permet de donner la référence d'une mention de l'Écriture, ce qui confère au propos plus d'assurance et de légitimité : « Devant luy (dit S. Jean) le Ciel, la terre encore / Fuyent soudainement [...] » (LXXVI, 2), « Le charnel (dit S. Paul) les suc's divins ne gousté » (LXXIX, 6), « Dieu fait (dit le Prophete) aux tenebres sejour » (XCVI, 2). On voit à quel point cette pratique est distincte du français moderne, où, selon Pétillon-Boucheron (2002 : 178-179), « la proposition incise n'est pas souvent décrochée », hormis dans le cas, fréquent mais tout à fait différent, où « l'incise fait partie du X-décroché, mais elle n'est pas le seul constituant de X ».

## 9. Le greffon entre parenthèses.

Damourette et Pichon (1911-1940 : § 492) réunissent sous l'appellation de dianathètes les attributs essentiels, syndumènes que la puissance factive du verbe attache à leurs épinglataires. Ils distinguent ensuite entre l'étance (§ 862), ou attribut du sujet, et le couvercle (§ 869), ou attribut de l'objet. Ces deux fonctions

<sup>28</sup> On ne retient pas ici l'exemple suivant, déjà cité, où le segment est construit autour du participe et ne se réduit pas à l'incise : « Une nuit sur un mont, en veillant & dormant / (Veillant dis-je du cœur, non de l'entendement) » (LXX, 1).

ont en commun de former tout ou partie de l'about (§ 861), c'est-à-dire le partenaire que vise essentiellement le verbe et qui complète le liage parti du repère. En revanche, dans les attributs accessoires qu'identifie la tradition, certes le verbe assure encore le liage syndestique, mais il ne s'agit plus d'abouts puisque l'attribut vient s'ajouter à un prédicat intrinsèquement complet : Damourette et Pichon parlent alors de greffons (§ 876)<sup>29</sup>. Dans *Les Divins Élancements d'amour*, l'emploi des parenthèses signale le caractère amovible du greffon, dont la suppression n'affecte pas la grammaticalité de la phrase. Le greffon se situe exactement à mi-parcours de l'« *extraction* d'éléments accessoires appartenant à la phrase insérante » et de l'« *insertion* d'éléments étrangers à la phrase insérante » (Pétillon-Boucheron, 2002 : 181-182). On en relève seulement deux exemples tout à fait nets : « Il regne (souverain) en ses saintes amours » (XXXVIII, 3), « De l'arbre de science il gousta (curieux) » (XCIV, 7). En effet, d'une part la suppression ne pose aucun problème, par opposition aux étances : « Il regne en ses saintes amours », « De l'arbre de science il gousta ». D'autre part, on peut considérer que la position post-verbale encourage l'interprétation comme greffon, en suggérant l'intervention du procès verbal dans l'attribution de la qualité, par opposition cette fois aux épamphithètes. C'est en régnant que Dieu acquiert le titre de souverain, c'est en goûtant le fruit défendu qu'Adam se révèle curieux : la qualité ne préexiste pas au procès. Un poète moderne, sans doute, ne ferait pas précéder l'adjectif d'une virgule. En revanche, l'antéposition d'un adjectif ambiant, au regard du verbe, appelle plutôt une interprétation comme épamphithète : cf. « Si de l'arbre de vie il eust (sage) mangé » (XCIV, 7). On conçoit mal, ici, qu'un poète moderne écrive ce vers sans détacher l'adjectif par des virgules.

Ce critère de position n'a toutefois rien d'absolu, et l'on aura compris que la distinction entre épamphithète et greffon reste fort délicate, plusieurs exemples semblant *a priori* admettre les deux analyses : « Pour ceste Trinité qui (simple) se reveille / icy dans un miroir » (XXIV, 10), « Dieu ce grand Roy des Rois (tout bon) se communique » (XXVII, 6), « Ou les quatre vertus qui (puissantes) regissent / Du petit Univers les divers mouvemens » (XCIV, 5)... Inversement, dans les vers suivants, où le support est l'ayance, et non plus le soubassement, l'interprétation comme épamphithète est nettement préférable : « Enfin l'eau de la mer il espuseroit toute / (Subjecte au temps borné par les divines loix) » (XCIII, 6). En effet, ce n'est pas le procès d'épuiser l'eau de la mer qui confère à celle-ci sa finitude : l'adjectif en ambiance a ici plutôt, à l'inverse, un sens causal. Enfin, dans l'exemple suivant, même le support est ambigu : « Quand Dieu viendra chez toi (simple) ne pense pas / Au mystique trespas » (XXXIV, 11). Si l'épingletaire est Dieu, *simple* est un greffon, de sens mélioratif (« épuré »). Si l'épingletaire est l'allocutaire, *simple* est une épamphithète, voire un vocatif, de sens péjoratif (« imparfait »). La déroute du

<sup>29</sup> Damourette et Pichon poussent la subtilité jusqu'à distinguer encore entre les greffons dianadotes et diamphidotes en fonction de deux critères : possibilité ou non d'une glose par « étant », connexion effective ou non entre le procès verbal et l'attribution de la qualité.

grammairien, bien entendu, est aussi le triomphe du poète : l'ambiguïté ne dérobe pas le sens, elle le fait éclater, et nul ne s'en plaindra...

## 10. Les fonctions résiduelles.

Vocatifs, épamphithètes, épamphischètes, auxiamphirrhèmes, incisives et greffons représentent, réunis, la grande majorité des exemples du corpus. Quelques rares occurrences, néanmoins, refusent d'être rattachées à l'un ou l'autre de ces cadres fonctionnels<sup>30</sup>. Ainsi, dans l'exemple suivant on relève, non pas une incisive, mais une incidente, sans contrainte sémantique ni altération de l'ordre canonique des mots, et à l'intégration totalement libre : « Je ne sçay qui des trois se cherit davantage ? / (L'Archange le void bien) si fay, dans un nuage / Je voy ces trois amans » (XXII, 1). Si l'anaphore résomptive qu'opère « le » rend l'incidente dépendante de son entourage cotextuel, la réciproque n'est pas vraie : la suppression n'appelle aucune réserve. Le segment ne joue aucun rôle grammatical, même vague, dans la phrase encadrante : en faire un auxiamphirrhème serait donc tout à fait abusif. Quant à l'exemple suivant, il semble associer deux impératifs et une épamphithète épinglée à l'allocutaire : « (Confus, adore, admire) / Pere, Fils, S. Esprit ! quelles perfections ! » (XXVIII, 7) Ce segment hétérogène, de toute évidence, n'est pas sans obscurité.

Par ailleurs, quand deux syntagmes sont confrontés par la pensée, le poète retenant l'un pour écarter explicitement l'autre, celui qui est nié est volontiers placé entre parenthèses, quelle que soit sa fonction. Un soubassement virtuel peut ainsi être rejeté : « Qu'est-ce donc qu'unité ? qu'est-ce que ce Ternaire / Où trois noms (non trois Dieux) sont dans un estre unis ? » (II, 2) Il en va de même pour l'ayance : « Je ne sçay, donnez moy (non trois jours accomplis) / Non trois ans, mais mille ans pour penser au mystere » (II, 2). Ici, l'un des syntagmes rejetés n'est pas traité en segment parenthétique, car le « mais » qui signale le référent retenu impose la présence d'au moins un constituant nié : « donnez moy non trois ans, mais mille ans », \*« donnez moy mais mille ans ». On relève enfin un exemple de rejet d'une étance, au profit d'une autre : « Que l'homme est fait un Dieu (non pas un Ange) » (XX, 12). On voit que ces tours participent d'une propension à l'hyperbole et à la gradation, et que le « mais » intervient uniquement quand l'élément rejeté figure en première position : cf. \*« l'homme est fait mais un Dieu (non pas un Ange) » vs « l'homme est fait (non pas un Ange) mais un Dieu ». Le « mais » est à la rigueur facultatif si et seulement si l'on admet que le segment est pleinement suppressible : ?« l'homme est fait (non pas un Ange) un Dieu ».

Souvent aussi – on l'a déjà observé, ponctuellement – l'ambiguïté est telle qu'il serait arbitraire de trancher entre l'une ou l'autre des fonctions évoquées. Il est à la fois plus prudent (pour l'analyse grammaticale) et plus fertile (pour la rêverie

<sup>30</sup> Il est entendu que l'incisive n'est pas à proprement parler une fonction, mais un type de proposition.

poétique) d'accepter une hésitation définitive. C'est particulièrement visible dans l'exemple suivant : « Depuis l'heureuse nuit que j'entrevy la gloire / Du Monarque d'amour, / Nuit devant qui mes jours ne sont qu'une vaine ombre, / (Nuit plus claire qu'un jour) / Des jours de Paradis, je te veux mettre au nombre. » (LXXXV, 1) Comment ici tracer une frontière nette entre l'épamphithète, de rang délocutif, épinglée à « l'heureuse nuit », et le vocatif, de rang allocutif, consubstantiel au « tu » interpellé ? Faut-il vraiment considérer que le premier syntagme construit sur « nuit », isolé par deux virgules, est épamphithète, et le second, isolé par les parenthèses, vocatif ? On peut, au contraire, considérer qu'un choix trop péremptoire porterait atteinte à la suggestivité et à la réussite esthétique des vers : tout vrai poète sait que l'hésitation a aussi ses charmes.

## 11. Vers la stylistique.

En relevant cet état d'indétermination syntaxique, on est déjà aux portes de la stylistique. Il semble raisonnable de supposer que si les parenthèses sont aussi nombreuses dans *Les Divins Élancements d'amour*, ce n'est pas seulement parce que l'état de la langue leur assigne des emplois plus larges et plus souples qu'en français moderne ; c'est aussi parce que le style propre du poète y trouve son compte. Certes, on peut estimer que l'utilisation des parenthèses, par opposition aux virgules, est, au moins pour partie, l'affaire du libraire ; mais la disposition des segments parenthétiques, qui engage le rythme et la structure du vers, est nécessairement l'affaire du seul poète, et autorise, à ce titre, une interprétation littéraire. La rhétorique ne craint d'ailleurs pas de traiter l'utilisation des segments parenthétiques, quel que soit le signe de ponctuation retenu, comme une figure : Molinié (1992 : 247, 328) explique par exemple que la *parembole* « consiste en ce que le discours est interrompu, dans la contiguïté des enchaînements grammaticaux, par un terme ou par un groupe de termes qui apportent une information incidente », et que la *trajection* est la « disjonction entre deux éléments lexicaux normalement réunis et soudés par leur forte dépendance syntaxique ». Il y aurait ainsi une audace graduelle des procédés, au regard de la norme : la *parembole* est moins déroutante que la *trajection*, qui est elle-même moins déroutante que la *tmèse*.

En l'occurrence, sous la plume de Claude Hopil, le segment parenthétique, par l'ambiguïté, même momentanée, qu'il provoque, est l'expression idéale du « brouïllat » constitutif de l'expérience mystique. Ce thème majeur de l'esthétique baroque (Rousset, 1988 : 171-237), d'essence météorologique, est très présent dans le recueil, où il désigne une manière de filtre optique, qui atténue la lumière divine et dissout le spectacle dans l'imprécision : « Pasmé dessus un mont, dans un divin brouïllats » (XL, 1), « Cet esclair se changea en des brouïllats estranges » (LXXXIX, 1), « Montagne de brouïllas enceinte / Où se monstre le Dieu des Dieux » (C, 2)... L'écriture mystique a donc nécessairement quelque chose d'impressionniste : elle saisit, dans le trouble et le vacillement, une part d'ineffable. Or, comme on a pu l'observer, si certains segments sont là pour lever des ambiguïtés (notamment les incisives), de nombreux autres produisent l'effet inverse,

en faisant hésiter l'analyse grammaticale, et donc le sens du vers, fût-ce un instant : « Comment cognustes vous ceste essence premiere ? / (Vaisseau d'eslection), qu'en l'ardente lumiere / Qui vous ravist aux Cieus ? » (XII, 6) Après réflexion, on peut trancher : « vaisseau d'eslection » est un vocatif, consubstantiel à saint Jean, interpellé dans la strophe, et non une épamphithète d'« essence premiere ». Mais la réception des vers s'ouvre nécessairement sur une phase d'incertitude, dont on ne peut nier la pertinence poétique. Les segments parenthétiques ont donc le mérite, aux yeux du poète, de rendre quelque peu poreuses les notions grammaticales : ils sont facteurs de trouble, et participent ainsi pleinement d'une écriture constitutivement indécise<sup>31</sup>.

Si la révélation mystique a quelque chose d'indicible, on conçoit que l'épanorthose en soit une figure décisive : la retouche correctrice dit l'hésitation du langage à saisir son objet, l'imprécision et l'inadaptation des mots initialement retenus<sup>32</sup>. Elle confirme, par là, que la poésie, et *a fortiori* la poésie d'inspiration mystique, est la quête active d'un sens en voie de formation, et non la livraison d'un sens définitivement acquis. Le segment parenthétique, scrupule de la plume, permet ainsi de rectifier très souplement une première formule, sans pour autant la supprimer. Car l'épanorthose relève toujours, par définition, de la mise en scène : elle est le spectacle maintenu d'une expolition (polissage stylistique) en cours, et non le vestige d'une recherche génétique ; si un mot est authentiquement inapproprié, l'écrivain le supprime purement et simplement au stade de l'avant-texte ; s'il le maintient en revanche, c'est bien qu'il y trouve une certaine pertinence, même partielle, même explicitement désavouée<sup>33</sup>. Le segment parenthétique nuance ainsi un verbe trop prétentieux par un auxiamphirrhème apparemment contradictoire : « Contemplant (sans rien voir) les brillantes grandeurs » (LXIX, 6). La retouche contraint ainsi le lecteur à réinterpréter en un sens spirituel (et non plus sensoriel) le verbe « contempler ». Ailleurs, le segment remet en cause une désignation inexacte, pour réaffirmer la vanité et les limitations intrinsèques de l'homme : « [...] tout puissant il devore / L'estre & l'aneantit, / (J'entend celuy qui pense estre en soy quelque chose) » (LXXVI, 10), « Pensez vous point qu'Adam plein de felicité / En ce doux Paradis voyoit la Trinité / (Au moins autant que Dieu peut estre veu de l'homme ?) » (XCIV, 11) Ailleurs encore, il identifie l'unité à travers la multiplicité, opérant donc cet étrange dépassement du chiffre qu'est le mystère de la Trinité : « Dans ces trois touts (UN tout) je voy le rien du rien » (XXX, 4), « Elle verra le Pere & l'esprit en Jesus, / (Trois noms mais

<sup>31</sup> Cf. les analyses de Pétilion (2004 : 49) qui parle, au sujet du discours rapporté entre parenthèses, d'« indistinction des sources » ou de « polyphonie [...] mouvante » : dans les exemples modernes, le brouillard parenthétique se fait plus énonciatif que syntaxique.

<sup>32</sup> Commentant un auteur contemporain, Narjoux (2004) met également en évidence un lien entre parenthèses et épanorthose.

<sup>33</sup> Nous souscrivons pleinement aux analyses de Pétilion-Boucheron (2002 : 128), qui décrit le segment parenthétique comme « la “mise en scène” de ces processus scripturaux que sont la rature, l'ajout, le remords ».

une chose) » (XXXIII, 9). Dans tous les cas, le segment est l'indice visible d'une écriture qui se cherche.

En tant qu'ajout à la structure englobante de la phrase, le segment parenthétique tient aussi d'une poésie de la surcharge ou de la surenchère. C'est une forme privilégiée de cet enthousiasme vibrant du ton qui est si caractéristique du recueil : ébloui et comblé par les vérités religieuses qui lui sont transmises, le poète, semble-t-il, est toujours tenté d'en dire plus, porté par une faconde fascinée. Le segment suggère emphatiquement le caractère inépuisable de l'expérience mystique. Il ajoute comme un cri de joie à l'évocation : « O Dieu que j'ay de joye, (y pensant je m'embraze) / De ne pouvoir entendre un mystere si hault ! » (II, 9), « Belle ame qui (pasmee en l'extaze amoureuse) / T'imagines le voir au mystique trespas » (XLVI, 12). Le rythme du vers tient alors du jaillissement compulsif. Parfois même, Hopil paraît gloser le caractère additionnel du segment : « Dans un plaisant desert où la manne (fertile / En gousts de Paradis) heureusement distile » (LIX, 1), « Le regard de ces trois (qui toute joye excede) / La ravit à jamais dans ce grand fleuve d'or » (LXXXI, 5). Le traitement des mots « fertile » et « excede » en segments parenthétiques n'a, manifestement, rien d'aléatoire : là, le segment rend fertile le vers en lui greffant une précision adventice, amplifiée encore par le contre-rejet<sup>34</sup> ; ici, il excède matériellement la cadre strict de la proposition encadrante. Les vers décrivent donc, indirectement, leur propre fonctionnement.

La surcharge est aussi, et surtout, l'expression rythmique idéale de la plénitude : le vers se comble matériellement pour dire l'âme comblée spirituellement. En saturant l'espace versifié, le segment parenthétique se fait opportunément mimétique de la plénitude intérieure qu'apporte l'expérience mystique. Ce n'est pas un hasard, là encore, si l'idée de grandeur se voit ainsi placée entre parenthèses : « Dieu (grand cercle infini) ne permet à notre ame » (II, 3), « Vous n'estes rien qu'amour (ô grandeur souveraine) » (VI, 10). Le segment, en effet, agrandit la proposition : forme et sens se conjoignent poétiquement. Pour des raisons similaires, le mot « plénitude » est prédisposé à apparaître entre parenthèses : « Estant tout dans un tout, (divine plenitude) » (XXIX, 1), « Je m'escrivois ainsi (divine plenitude) » (LIX, 2). On voit assez le caractère autoréférentiel de ce mot : lui-même emplit la phrase. Il en va encore de même pour l'expression de la perfection, qui désigne d'abord en français classique, conformément à l'étymologie, la complétude, l'achèvement : « Mais ce commencement (qui rend l'ame parfaicte) » (III, 9), « Et toy tu vois ses pieds (qui sont beaux & parfaicts) » (XCI, 3), « Dans le sein de l'essence belle / (Acte trespur & tres-perfaict) » (C, 9), « En trois noms (beau nombre parfaict) » (C, 9). Le segment est nécessaire pour conférer à chacun de ces vers sa perfection métrique.

Enfin, de la plénitude à l'infini, il n'y a qu'un pas : c'est l'occasion, pour le poète, d'alterner une exploitation convergente et une exploitation divergente du segment parenthétique. Ce dernier, en effet, est par nature étroitement limité, enclos

<sup>34</sup> Si « fertile » était épanathète, il y aurait enjambement ; mais puisque l'épamphithète est par définition détachée de ce qui précède, il y a bien contre-rejet, avec mise en valeur de l'adjectif.

dans une zone textuelle fermée. Quand le poète l'utilise pour calquer la limitation intrinsèque d'un référent, il en fait un usage convergent, au sens où il superpose structure formelle et interprétation sémantique. Cela reste assez rare dans le recueil : « Tous les Saints agissant / (Estans réduits à rien) par cet Esprit supesme » (LXXXIX, 10), « Enfin l'eau de la mer il espuiserait toute / (Subjecte au temps borné par les divines loix) » (XCIII, 6). Le segment parenthétique est intrinsèquement « réduit » et « borné » : il se fait ici clairement mimétique. Au contraire, l'utilisation divergente des segments consiste à inverser, comme par antiphrase, leurs suggestions formelles : le fini dit alors l'infini, les limites l'absence de limites. Cette procédure déroutante est bien illustrée dans *Les Divins Élançements d'amour* : « Dans le cœur de Jesus (beau monde illimité) » (XVII, 10), « L'homme ne pouvant pas comprendre ceste Essence / (Comme object infiny) par son intelligence » (XLI, 7), « Par sa gloire infinie (infiniment abstraite) » (LXXXIV, 5), « Certes je ne vy rien, on ne voit de la cause / (Sans principe & sans bout) » (XCII, 6). On peut y associer l'expression de l'éternité, qui est le versant temporel de l'infini : « (Eternel) qu'ay-je dit ? seul vous estes sans temps » (XXVIII, 5), « Faictes (Pere Eternel) que tousjours je mesprise » (XCIII, 13). On y verra sans doute la manifestation locale d'une propension générale des poètes baroques à cultiver le paradoxe ou l'énigme. On y verra aussi, plus sérieusement, le conflit fondamental entre les moyens strictement humains du poète et l'orientation divine de son propos : cette tension féconde, cette inépuisable et inévitable disproportion, fait tout le charme d'une poésie proprement mystique.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANIS J. (2004) : « Les linguistes français et la ponctuation », in *L'Information grammaticale*, n° 102, 5-10.
- ARRIVÉ M., GADET F. et GALMICHE M. (1986) : *La Grammaire d'aujourd'hui, Guide alphabétique de linguistique française*, Flammarion, Paris.
- BONNARD H. (1981) : *Code du français courant*, Magnard, Paris.
- CATACH N. (1996) : *La Ponctuation*, 2<sup>e</sup> éd., PUF, Paris.
- CHEVALIER J.-C., BLANCHE-BENVENISTE C., ARRIVÉ M. et PEYTARD J. (1995) : *Grammaire du français contemporain [1964]*, Larousse, Paris.
- COMBETTES B. (1998) : *Les Constructions détachées en français*, Ophrys, Gap.
- DAMOURETTE J. et PICHON É. (1911-1940) : *Des mots à la pensée, Essai de grammaire de la langue française*, D'Artrey, Paris.
- DRILLON J. (1991) : *Traité de la ponctuation française*, Gallimard, Paris.
- DUCROT O. (1991) : *Dire et ne pas dire, Principes de sémantique linguistique*, Hermann, Paris.
- FOURNIER N. (1998) : *Grammaire du français classique*, Belin, Paris.
- GUIMIER C. (1996) : *Les Adverbes du français, Le cas des adverbes en -ment*, Ophrys, Gap.
- HOPIL C. (1604) : *Les Œuvres chrestiennes*, Thibaud Ancelin, Lyon.
- HOPIL C. (2001) : *Les Divins Élançements d'amour*, Jérôme Millon, Grenoble.

- JESPERSEN O. (1992) : *La Philosophie de la grammaire* [1924], trad. fr., Gallimard, Paris.
- LANDRY J.-P. et MORLIN I. (1993) : *La Littérature française du XVII<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, Paris.
- LE GOFFIC P. (1993) : *Grammaire de la phrase française*, Hachette, Paris.
- MARTINET A. (1970) : *Éléments de linguistique générale*, Armand Colin, Paris.
- MOLINIÉ G. (1992) : *Dictionnaire de rhétorique*, Livre de Poche, Paris.
- MOLINIER Ch. (2009) : « Les adverbes d'énonciation : comment les définir et les sous-classifier ? », in *Langue française*, n° 161, 9-21.
- NARJOUX C. (2004) : « Frédéric Léal ou l'effet parenthèse », in *L'Information grammaticale*, n° 102, 51-60.
- NOAILLY M. (1999) : *L'Adjectif en français*, Ophrys, Gap.
- PÉTILLON-BOUCHERON S. (2002) : *Les Détours de la langue, Étude sur la parenthèse et le tiret double*, Peeters, Louvain.
- PÉTILLON S. (2004) : « Parenthèse et tiret double : Pour une polyphonie mouvante », in *L'Information grammaticale*, n° 102, 46-50.
- RIEGEL M., PELLAT J.-C. et RIOUL R. (1994) : *Grammaire méthodique du français*, PUF, Paris.
- ROUSSET J. (1988) : *Anthologie de la poésie baroque française* [1961], José Corti, Paris.
- SAUSSURE F. de (1995) : *Cours de linguistique générale* [1916], Payot, Paris.